

AGGLOPOLE Provence



Communauté d'Agglomération

Salon - Etang de Berre - Durance

CREATION D'UN FORAGE D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE D'ALLEINS

Appel d'offres ouvert

Titulaire : HYDROFORAGE

AVENANT N° 01

DU LOT 1 : FORAGE

Entre les soussignés :

Monsieur **Michel TONON**, Président de la Communauté d'Agglomération Salon
Etange de Berre Durance, agissant en vertu de la décision n° en date du ,

d'une part,

ET

Monsieur **Luc GRANGE**, agissant en qualité de Président Directeur Général, de
l'entreprise HYDROFORAGE SAS, sise ZA Planchon – Route de Genève – 01510
VIRIEU LE GRAND

d'autre part.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Par décision en date du 17 décembre 2012, le lot n°1-Forage, a été conclu avec la Société HYDROFORAGE, concernant la création d'un forage d'eau potable sur la commune d'Alleins.

L'évaluation de l'ensemble des prestations à exécuter est de 177 980,00 € H.T. réparti de la manière suivante :

Tranche ferme : 100 700,00 € H.T.

Tranche conditionnelle : 77 280,00 € H.T.

La durée totale pour l'opération (tranche ferme, tranche conditionnelle et résultat d'analyse) est de 9 mois à compter de la notification

Ce marché a été notifié le 14 janvier 2013.

ARTICLE 1er : OBJET DU PRESENT AVENANT N°1

Le paragraphe 1.4 page 6 du CCTP précise le lieu du forage, appelé site A1, correspondant à la parcelle communale cadastrée D1114 située dans le secteur du « vabre Saint-Sauveur ».

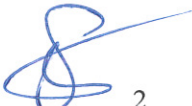
Au vu des contraintes urbanistiques liées à ce site avec notamment la grande proximité des habitations du lotissement « Les Restanques de Collongue » et des difficultés de mise en place du futur périmètre de protection immédiate liées à la topographie du terrain, il s'avère judicieux de modifier l'implantation du forage.

Compte tenu de l'hydrogéologie du secteur du « vabre Saint-Sauveur », il a été décidé de déplacer le point du forage d'environ 170 m vers le Nord-Est.

Le site ainsi défini, appelé A1bis, se situe dans les 2/3 Nord de la parcelle communale cadastrée D0673.

ARTICLE 2 :

A cet effet, dans l'ensemble des pièces du marché où le **site A1 est cité lire site A1 bis**



2

ARTICLE 3 :

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Salon de Provence, le

18 FEV. 2013

En vertu de l'article L2122-17 du CGCT

Signatures

HYDROFORAGE

07/02/13

HYDROFORAGE

ZA Planchon - 500, route de Genève

01510 - VIRIEU LE GRAND

Tél. : 04 79 87 84 09 - Fax : 04 79 87 81 58

SIRET : 31078519100043 - APE : 4313 Z

hydro-forage@orange.fr

AGGLOPOLE PROVENCE

Le Président

Michel TONON

Par empêchement du Président
et des 2 premiers Vice Présidents
le 3eme Vice Président Jean Pierre GUILBAUD

AGGLOPOLE
Provence

Communauté



l'Agglomération

Salon - Etang de Berre - Durance